



Janus-Bonaz & Associés

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 114 000 Euros
R.C.S. Grenoble B 384 390 233

Claude JANUS

Expert-Comptable diplômé
Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la Région de Lyon
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Grenoble

SA INFOCLIP

20 Rue de la Michodière

75002 PARIS

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

Siège :
26 rue Colonel Dumont
38000 GRENOBLE
Téléphone : 04 76 90 62 25
e-mail: cabinet@janus-bonaz.fr

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2021



Janus-Bonaz & Associés

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 114 000 Euros
R.C.S. Grenoble B 384 390 233

SA INFOCLIP

20 Rue de la Michodière

Claude JANUS

75002 PARIS

Expert-Comptable diplômé
Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la Région de Lyon
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Grenoble

Capital : 240 350 Euros

Numéro R.C. : 352 415 426

Lieu d'inscription : PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Siège :
26 rue Colonel Dumont
38000 GRENOBLE
Téléphone : 04 76 90 62 25
e-mail: cabinet@janus-bonaz.fr

Exercice clos le 31/12/2021

Handwritten signature or mark.



Janus-Bonaz & Associés

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 114 000 Euros
R.C.S. Grenoble B 384 390 233

A l'ensemble des Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Claude JANUS

Expert-Comptable diplômé
Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la Région de Lyon
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Grenoble

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L.225-38 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune nouvelle convention autorisée et conclues au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce

Siège :
26 rue Colonel Dumont
38000 GRENOBLE
Téléphone : 04 76 90 62 25
e-mail: cabinet@janus-bonaz.fr



Janus-Bonaz & Associés

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 114 000 Euros
R.C.S. Grenoble B 384 390 233

2. Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

1 – Conventions de refacturation des frais de direction et de frais technique

• **Sociétés concernées : GROUPE NEVIS envers INFOCLIP SA**

La répartition ci-dessous est applicable à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Claude JANUS

Expert-Comptable diplômé
Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la Région de Lyon
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Grenoble

- Les charges administratives seront réparties 0% à la charge d'INFOCLIP SA
- Les charges de Direction, seront réparties sur la base 0% à la charge d'INFOCLIP SA
- La commission de commercialisation restera fixée à 0% de la marge brute sur les affaires apportées.
- Les frais techniques seront facturés au coût de revient des salariés (salaires et charges sociales en conformité strictes avec les livres de paie).

Un avenant à été conclu en date du 02 Janvier 2020 :

- Les frais techniques seront facturés à 50% du coût de revient des salariés
- Les autres dispositions sont inchangées

Un avenant à été conclu en date du 03 Janvier 2021 :

- Les frais techniques seront facturés à 50% du coût de revient des salariés
- Les charges de Direction, seront réparties sur la base 10% à la charge d'INFOCLIP SA
- Les autres dispositions sont inchangées

Siège :

26 rue Colonel Dumont
38000 GRENOBLE
Téléphone : 04 76 90 62 25
e-mail: cabinet@janus-bonaz.fr

La redevance réglée pour l'exercice écoulé s'élève à 43 854€ HT



Janus-Bonaz & Associés

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 114 000 Euros
R.C.S. Grenoble B 384 390 233

• **Sociétés concernées : INFOCLIP SG SAS envers INFOCLIP SA**

La répartition ci-dessous est applicable à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- Les charges de Direction, seront réparties sur la base 70% à la charge d'INFOCLIP SA
- La commission de commercialisation sera fixée à 0% de la marge brute sur les affaires apportées.
- Les frais techniques seront facturés au coût de revient des salariés

Un avenant a été conclu en date du 03 Janvier 2021 et précise les termes suivants :

- Les charges de Direction, seront réparties sur la base 65% à la charge d'INFOCLIP SA
- Les frais techniques seront refacturés à hauteur de 0% à la charge d'INFOCLIP SA
- Les autres dispositions restent inchangées

Claude JANUS

Expert-Comptable diplômé
Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la Région de Lyon
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Grenoble

La redevance réglée pour l'exercice écoulé s'élève à 156 000€ HT

• **Sociétés concernées : INFOCLIP SA envers FILNET SARL**

La société INFOCLIP SA apporte à la société FILNET SARL la gestion des services administratifs, commerciaux et de direction.

- Service administratif : facturation de 5% de la totalité des frais de services administratifs facturés à FILNET SARL.
- Service de direction : facturation de 5% de la totalité des frais de direction facturés à FILNET SARL.
- Commission de commercialisation : facturation de 20% de la marge brute sur les affaires apportées.

Un avenant a été conclu le 2 janvier 2012 et précise les termes suivants :

- Les charges administratives seront réparties à hauteur de 30% à la charge de FILNET
- La commission de commercialisation reste fixée à 20% de la marge brute sur les affaires apportées
- Les frais techniques seront facturés au coût de revient des salariés.

Siège :
26 rue Colonel Dumont
38000 GRENOBLE
Téléphone : 04 76 90 62 25
e-mail: cabinet@janus-bonaz.fr



Janus-Bonaz & Associés

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 114 000 Euros
R.C.S. Grenoble B 384 390 233

Un avenant a été conclu le 2 janvier 2015 et précise les termes suivants :

- Les charges administratives seront réparties à hauteur de 15% à la charge de FILNET
- La commission de commercialisation reste fixée à 20% de la marge brute sur les affaires apportées
- Les frais techniques seront facturés au coût de revient des salariés.

Un avenant n° 3 a été conclu le 2 janvier 2017 applicable au 1^{er} janvier 2018 et précise les termes suivants :

- Les charges administratives seront réparties à hauteur de 20% à la charge de FILNET SARL
- Les charges de Direction, comptabilisées dans INFOCLIP SA seront réparties sur la base de 17% à la charge de FILNET SARL,
- La commission de commercialisation reste fixée à 20% de la marge brute sur les affaires apportées
- Les frais techniques seront facturés au coût de revient des salariés.

Claude JANUS

Expert-Comptable diplômé
Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la Région de Lyon
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Grenoble

Un avenant n° 4 a été conclu le 2 janvier 2020 applicable au 1^{er} janvier 2020 et précise les termes suivants :

- Les charges administratives seront réparties à hauteur de 10% à la charge de FILNET SARL
- Les charges de Direction, comptabilisées dans INFOCLIP SA seront réparties sur la base de 0% à la charge de FILNET SARL,
- La commission de commercialisation est fixée à 0% de la marge brute sur les affaires apportées
- Les autres dispositions sont inchangées

Un avenant n°5 a été conclu le 03 janvier 2021 applicable au 1^{er} janvier 2021 et précise les termes suivants :

- Les charges administratives seront réparties à hauteur de 1% à la charge de FILNET SARL
- Les prestations techniques seront réparties à hauteur de 5% à la charge de FLINET SARL
- Les autres dispositions sont inchangées

La redevance pour l'exercice écoulée s'élève à 9 691 € HT.

Siège :
26 rue Colonel Dumont
38000 GRENOBLE
Téléphone : 04 76 90 62 25
e-mail: cabinet@janus-bonaz.fr



Janus-Bonaz & Associés

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 114 000 Euros
R.C.S. Grenoble B 384 390 233

• **Sociétés concernées : INFOCLIP SA envers INFOCLIP SG SAS**

La société INFOCLIP apporte à la société INFOCLIP SG la gestion des services administratifs, commerciaux et de direction.

- Service administratif : facturation de 40% de la totalité des frais de services administratifs facturés à INFOCLIP SG SARL.
- Service de direction : facturation de 40% de la totalité des frais de direction facturés à INFOCLIP SG SARL.
- Commission de commercialisation : facturation de 20% de la marge brute sur les affaires apportées.

Un avenant a été conclu le 2 janvier 2012 et précise les termes suivants :

Claude JANUS

Expert-Comptable diplômé
Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la Région de Lyon
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Grenoble

- Les charges administratives seront réparties à hauteur de 20% à la charge d'INFOCLIP SG
- Les charges de direction seront réparties à hauteur de 20% à la charge d'INFOCLIP SG
- La commission de commercialisation reste fixée à 20% de la marge brute sur les affaires apportées

Un avenant a été conclu le 4 janvier 2013 et précise les termes suivants :

- Les charges administratives seront réparties à hauteur de 30% à la charge d'INFOCLIP SG
- Les charges de direction seront réparties à hauteur de 35% à la charge d'INFOCLIP SG
- La commission de commercialisation reste fixée à 20% de la marge brute sur les affaires apportées

Un avenant a été conclu le 2 janvier 2014 et précise les termes suivants :

- Les charges administratives seront réparties à hauteur de 20% à la charge d'INFOCLIP SG
- Les charges de direction seront réparties à hauteur de 20% à la charge d'INFOCLIP SG
- La commission de commercialisation reste fixée à 20% de la marge brute sur les affaires apportées

Un avenant a été conclu le 2 janvier 2015 et précise les termes suivants :

- Les charges administratives seront réparties à hauteur de 30% à la charge d'INFOCLIP SG
- Les charges de direction seront réparties à hauteur de 35% à la charge d'INFOCLIP SG
- La commission de commercialisation reste fixée à 20% de la marge brute sur les affaires apportées

Siège :
26 rue Colonel Dumont
38000 GRENOBLE
Téléphone : 04 76 90 62 25
e-mail: cabinet@janus-bonaz.fr



Janus-Bonaz & Associés

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 114 000 Euros
R.C.S. Grenoble B 384 390 233

Un avenant a été conclu le 2 janvier 2017, avenant n° 7, à la convention initiale du 15 février 2003.

A compter du 1^{er} janvier 2017, deux modifications sont intervenues :

- Les charges administratives seront réparties 30 % à la charge d'INFOCLIP SG SARL et le solde à la charge d'INFOCLIP SA
- Les charges de direction, comptabilisées dans INFOCLIP SA seront réparties sur la base de 25 % à la charge d'INFOCLIP SG SAS
- Les autres dispositions sont inchangées.

Les avenants du 4 janvier 2013, du 2 janvier 2014 et du 2 janvier 2015 précisent que les prestations commerciales peuvent être réciproques. La commission de commercialisation est également fixée à 20% de la marge brute sur les affaires apportées.

Claude JANUS

Expert-Comptable diplômé
Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la Région de Lyon
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Grenoble

Un avenant n°8 a été conclu le 2 janvier 2018 et précise les termes suivants :

- Les charges administratives seront réparties à hauteur de 15% à la charge d'INFOCLIP SG SAS
- Les charges de direction seront réparties à hauteur de 0% à la charge d'INFOCLIP SG
- La commission de commercialisation sera de 0% de la marge brute sur les affaires apportées

Un avenant n°9 a été conclu le 2 janvier 2019 et précise les termes suivants :

- Les charges administratives seront réparties à hauteur de 10% à la charge d'INFOCLIP SG SAS
- Les autres dispositions sont inchangées

Un avenant n°10 a été conclu le 2 janvier 2020 et précise les termes suivants

- Les charges administratives seront réparties à hauteur de 10% à la charge d'INFOCLIP SG SAS
- Les frais techniques seront facturés au coût de revient des salariés
- Les autres dispositions sont inchangées

La redevance pour l'exercice écoulé s'élève à 131 016€ HT

Siège :
26 rue Colonel Dumont
38000 GRENOBLE
Téléphone : 04 76 90 62 25
e-mail: cabinet@janus-bonaz.fr



Janus-Bonaz & Associés

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 114 000 Euros
R.C.S. Grenoble B 384 390 233

• **Sociétés concernées : INFOCLIP SA envers GROUPE NEVIS SAS**

Une convention avait été établie avec le Groupe NEVIS SAS, en date du 30 janvier 2005.

Un avenant n° 1 intervient en date du 2 janvier 2017.

Les deux modifications suivantes sont intervenues, à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- Les charges administratives seront réparties sur la base de 15 % à charge du Groupe NEVIS SAS
- Les frais techniques seront refacturés au coût de revient des salariés (salaires + charges, en référence avec le livre de paie)

Claude JANUS

Expert-Comptable diplômé
Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la Région de Lyon
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Grenoble

Un avenant n° 2 intervient en date du 2 janvier 2019 et précise les termes suivants :

A compter du 1^{er} janvier 2019 :

- Les charges administratives, de Direction et la commission de commercialisation seront réparties sur la base de 0% à charge du Groupe NEVIS SAS
- Les frais techniques seront refacturés au coût de revient des salariés (salaires + charges, en référence avec le livre de paie)

Un avenant n° 3 intervient en date du 2 janvier 2020 et précise les termes suivants :

- Les charges administratives, seront réparties sur la base de 10% à charge du Groupe NEVIS SAS
- Les frais techniques seront refacturés au coût de revient des salariés (salaires + charges, en référence avec le livre de paie)
- Les autres dispositions sont inchangées

Un avenant n° 4 intervient en date du 3 janvier 2021 et précise les termes suivants :

- Les frais techniques seront refacturés à hauteur de 10% du coût de revient des salariés
- Les autres dispositions sont inchangées

Siège :

26 rue Colonel Dumont
38000 GRENOBLE
Téléphone : 04 76 90 62 25
e-mail: cabinet@janus-bonaz.fr

La redevance pour l'exercice écoulé est de 106 050€ HT.



Janus-Bonaz & Associés

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 114 000 Euros
R.C.S. Grenoble B 384 390 233

2 - Bail commercial :

- **Sociétés concernées : la société « INFOCLIP SA » et la société « SCI COMPAGNIE IMMOBILIERE ARGOS »**

La société SCI COMPAGNIE IMMOBILIERE ARGOS loue à la société INFOCLIP SA les biens et droits immobiliers sis 20 rue de la Michodière, 75002 PARIS.

Le loyer annuel prévu est de 39 000€ HT par trimestre soit 91 000 € HT pour l'exercice.

Un avenant a été conclu le 2 janvier 2020 et précise que le loyer prévu est de 52 800€ HT par trimestre soit 211 200€ HT par exercice.

Claude JANUS

Expert-Comptable diplômé
Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la Région de Lyon
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Grenoble

3- Convention de gestion de trésorerie :

- Sociétés concernées : INFOCLIP SA, INFOCLIP SG SARL, et FILNET SARL

Ces sociétés conviennent d'affecter leur trésorerie excédentaire prioritairement aux besoins de financement court terme des autres sociétés du groupe et réciproquement de bénéficier d'avances de trésorerie émanant des autres sociétés du groupe.

Ces avances sont productives d'intérêts égaux au taux maximum des intérêts fiscalement déductibles. Ceci n'a pas été appliqué cette année.

4 - Convention de sous-traitance :

- Sociétés concernées : la société « INFOCLIP SA » et la société « INFOCLIP ISRAEL LTD ».

La société INFOCLIP SA sous traite à la société INFOCLIP ISRAEL LTD une partie de ses missions. Ces prestations seront facturées à INFOCLIP SA aux temps passés calculés en jour de travail.

Cette sous-traitance s'élève à 53 629 € HT pour l'exercice.

Siège :
26 rue Colonel Dumont
38000 GRENOBLE
Téléphone : 04 76 90 62 25
e-mail: cabinet@janus-bonaz.fr



Janus-Bonaz & Associés

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 114 000 Euros
R.C.S. Grenoble B 384 390 233

5- Conventions de mise à disposition de personnel

- Sociétés concernées : la société « INFOCLIP SA » et la société « FILNET SARL ».

La société FILNET SARL facture de la mise à disposition de personnel à la société INFOCLIP SA. Ces prestations sont refacturées au coût de revient des salariés (bruts + charges).

Aucune prestation n'a été effectuée au cours du présent exercice.

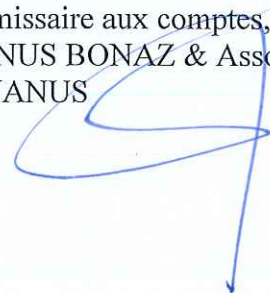
Claude JANUS

Expert-Comptable diplômé
Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la Région de Lyon
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Grenoble

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Grenoble, Le 10 juin 2022

Le commissaire aux comptes,
SAS JANUS BONAZ & Associés
Claude JANUS



Siège :
26 rue Colonel Dumont
38000 GRENOBLE
Téléphone : 04 76 90 62 25
e-mail: cabinet@janus-bonaz.fr



Janus-Bonaz & Associés

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 114 000 Euros
R.C.S. Grenoble B 384 390 233

SA INFOCLIP
- rapport spécial et sur les comptes annuels du commissaire aux comptes

SA INFOCLIP

20 Rue de la Michodière

75002 PARIS

Claude JANUS

Expert-Comptable diplômé
Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la Région de Lyon
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Grenoble

Capital : 240 350 Euros

Numéro R.C. : 352 415 426

Lieu d'inscription : PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Siège :
26 rue Colonel Dumont
38000 GRENOBLE
Téléphone : 04 76 90 62 25
e-mail: cabinet@janus-bonaz.fr

Exercice clos le 31 décembre 2021



Janus-Bonaz & Associés

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 114 000 Euros
R.C.S. Grenoble B 384 390 233

SA INFOCLIP

- rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'ensemble des Associés

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Claude JANUS

Expert-Comptable diplômé
Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la Région de Lyon
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Grenoble

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Siège :
26 rue Colonel Dumont
38000 GRENOBLE
Téléphone : 04 76 90 62 25
e-mail: cabinet@janus-bonaz.fr

**Janus-Bonaz & Associés**

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 114 000 Euros
R.C.S. Grenoble B 384 390 233

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Claude JANUS

Expert-Comptable diplômé
Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la Région de Lyon
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Grenoble

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale

Siège :
26 rue Colonel Dumont
38000 GRENOBLE
Téléphone : 04 76 90 62 25
e-mail: cabinet@janus-bonaz.fr

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne nous ont pas été communiquées. En conséquence nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.



Janus-Bonaz & Associés

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 114 000 Euros
R.C.S. Grenoble B 384 390 233

SA INFOCLIP

- rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Claude JANUS

Expert-Comptable diplômé
Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la Région de Lyon
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Grenoble

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Siège :
26 rue Colonel Dumont
38000 GRENOBLE
Téléphone : 04 76 90 62 25
e-mail: cabinet@janus-bonaz.fr

**Janus-Bonaz & Associés**

Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat aux Comptes
SAS au capital de 114 000 Euros
R.C.S. Grenoble B 384 390 233

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des Procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Claude JANUS

Expert-Comptable diplômé
Inscrit au Tableau de l'Ordre
de la Région de Lyon
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Grenoble

Fait à Grenoble, Le 10 juin 2022

Le commissaire aux comptes,
SAS JANUS BONAZ & Associés
Claude JANUS



Siège :
26 rue Colonel Dumont
38000 GRENOBLE
Téléphone : 04 76 90 62 25
e-mail: cabinet@janus-bonaz.fr

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	447 963	60 559	387 404	286 865	100 539
Concessions, brevets, droits similaires	13 451	7 385	6 066	1 489	4 577
Fonds commercial	99 500		99 500	99 500	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	275 693	200 676	75 017	67 322	7 695
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	1 294 724	60 000	1 234 724	1 158 976	75 748
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	216 393		216 393	216 314	79
TOTAL (I)	2 347 723	328 620	2 019 104	1 830 466	188 638
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	8 321		8 321	25 769	- 17 448
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	1 757 904	102 447	1 655 457	1 830 563	- 175 106
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				274	- 274
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	62 310		62 310	72 571	- 10 261
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	63 660		63 660	144 942	- 81 282
. Autres	549 726		549 726	544 818	4 908
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	364 253		364 253	486 004	- 121 751
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	16 157		16 157	11 639	4 518
TOTAL (II)	2 822 331	102 447	2 719 885	3 116 580	- 396 695
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	5 170 055	431 066	4 738 988	4 947 045	- 208 057

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	240 350	240 350	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 525 015	1 525 015	
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	24 035	24 035	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	387 033	259 656	127 377
Résultat de l'exercice	61 641	127 377	- 65 736
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	2 238 074	2 176 433	61 641
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	632 000	632 000	
. Découverts, concours bancaires	1 011	1 629	- 618
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés		88 447	- 88 447
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	250 246	229 936	20 310
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	662 342	1 014 306	- 351 964
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	64 706	54 719	9 987
. Organismes sociaux	518 848	393 491	125 357
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	308 968	290 273	18 695
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	23 616	18 139	5 477
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	39 177	47 670	- 8 493
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	2 500 914	2 770 612	- 269 698
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	4 738 988	4 947 045	- 208 057

A handwritten signature in blue ink, appearing to be a stylized 'G' or 'K' followed by a flourish.

INFOCLIP SA

Compte de résultat

Compte de résultat

Présenté en Euros

Presente en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue	%	
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	973 084		973 084	761 219	211 865	27,83
Production vendue biens						
Production vendue services	2 614 686	480	2 615 166	2 347 147	268 019	11,42
Chiffres d'affaires Nets	3 587 770	480	3 588 250	3 108 367	479 883	15,44
Production stockée						
Production immobilisée			161 098	286 865	- 125 767	-43,84
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			23 833	43 745	- 19 912	-45,52
Autres produits			10	312	- 302	-96,79
Total des produits d'exploitation (I)			3 773 192	3 439 289	333 903	9,71
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			844 549	695 771	148 778	21,38
Variation de stock (marchandises)			17 447	8 710	8 737	100,31
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approv.)						
Autres achats et charges externes			1 610 855	1 458 993	151 862	10,41
Impôts, taxes et versements assimilés			18 911	25 103	- 6 192	-24,67
Salaires et traitements			796 392	778 241	18 151	2,33
Charges sociales			356 356	338 258	18 098	5,35
Dotations aux amortissements sur immobilisations			95 136	34 279	60 857	177,53
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant			4 097	7 325	- 3 228	-44,07
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			13 436	772	12 664	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			3 757 181	3 347 454	409 727	12,24
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			16 011	91 835	- 75 824	-82,57
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			3		3	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			3		3	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			9 834	9 295	539	5,80
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			9 834	9 295	539	5,80
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-9 831	-9 295	- 536	5,77
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			6 180	82 541	- 76 361	-92,51

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		8 608	- 8 608	-100
Produits exceptionnels sur opérations en capital	600		600	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	600	8 608	- 8 008	-93,03
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 613	24 413	- 21 800	-89,30
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		6 266	- 6 266	-100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	2 613	30 679	- 28 066	-91,48
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-2 013	-22 071	20 058	90,88
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-57 474	-66 907	9 433	14,10
Total des Produits (I+III+V+VII)	3 773 795	3 447 897	325 898	9,45
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	3 712 154	3 320 520	391 634	11,79
RESULTAT NET	61 641	127 377	- 65 736	-51,61
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				



Annexes Légales

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 dont le total est de 4 738 988,35 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 61 641,05 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Rémunérations des dirigeants
- Honoraires des Commissaires Aux Comptes
- Effectif moyen
- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Commentaires :

- Des frais de développement d'un projet de cyber sécurité ont été activés en 2021 pour un montant de 161.098 €, ce qui les porte au total à 304.316 €. Les frais de développement concernant le projet sont immobilisés au terme de chaque exercice et amortis à compter du premier jour de l'exercice suivant d'une manière linéaire sur une durée de 5 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a bénéficié des mesures de soutien de l'Etat au cours de l'exercice 2021 et a notamment :

- Bénéficié de l'allocation de chômage partiel pour ses collaborateurs dont l'activité n'avait pu être maintenue pendant le confinement à 100%

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- La valeur comptable des actifs et des passifs
- La dépréciation des créances clients
- La dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- La dépréciation des stocks
- Les impôts différés actifs
- Le chiffre d'affaires
- Les « conventions » bancaires

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement	286 865		161 098
Autres immobilisations incorporelles	106 951		6 000
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements	41 840		2 725
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	193 003		38 125
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	234 843		40 850
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations	1 218 976		75 748
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	216 314		79
TOTAL	1 435 290		75 827
TOTAL GENERAL	2 063 949		283 775

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement			447 963	447 963
Autres immobilisations incorporelles			112 951	112 951
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements			44 565	44 565
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			231 128	231 128
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			275 693	275 693
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations			1 294 724	1 294 724
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			216 393	216 393
TOTAL			1 511 117	1 511 117
TOTAL GENERAL			2 347 723	2 347 724



Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche		60 559		60 559
Autres immobilisations incorporelles	5 962	1 423		7 385
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers	11 499	8 550		20 049
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	156 023	24 604		180 627
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	167 521	33 154		200 676
TOTAL GENERAL	173 483	95 136		268 620

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche	60 559				
Autres immobilisations incorporelles	1 423				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers	8 550				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	24 604				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	33 154				
TOTAL GENERAL	95 136				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	60 000			60 000
	102 559	4 097	4 209	102 447
TOTAL Dépréciations	162 559	4 097	4 209	162 447
TOTAL GENERAL	162 559	4 097	4 209	162 447
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		4 097	4 209	

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	216 393		216 393
Clients douteux ou litigieux	126 720	126 720	
Autres créances clients	1 631 184	1 631 184	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	62 310	62 310	
- T.V.A	63 660	63 660	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés	429 880	429 880	
Débiteurs divers	119 845	119 845	
Charges constatées d'avance	16 157	16 157	
TOTAL GENERAL	2 666 150	2 449 758	216 393
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	1 011	1 011		
- plus d'un an	632 000		632 000	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	662 342	662 342		
Personnel et comptes rattachés	64 706	64 706		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	518 848	518 848		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	308 968	308 968		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	23 616	23 616		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	39 177	39 177		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	2 250 668	1 618 668	632 000	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	15 586
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	119 845
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	135 431

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 011
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	49 743
Dettes fiscales et sociales	106 974
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	157 728

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	16 157	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	16 157	



Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	667 639	0,36
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	667 639	0,36

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	973 084
Ventes de produits finis	
Prestations de services	2 615 166
TOTAL	3 588 250

Répartition par marché géographique	Montant
France	3 587 770
Etranger	480
TOTAL	3 588 250

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	6 180	
Résultat exceptionnel (et participation)	-2 013	
Résultat comptable	61 641	

Rémunérations des dirigeants

	Montant
REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES :	
- des organes d'administration	
- des organes de direction	
- des organes de surveillance	

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	15 000
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	15 000

Commentaires :

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	10	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	9	
Ouvriers		
TOTAL	19	

Résultats des 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	240 350	240 350	240 350	240 350	240 350
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	3 588 250	3 108 367	3 254 931	3 041 259	3 410 533
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	99 192	100 078	-457 458	449 701	145 754
c) Impôt sur les bénéfices	-57 474	-66 907	-61 438	-62 033	-45 799
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	156 666	166 985	-396 020	511 734	191 553
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	61 641	127 377	108 422	-520 054	-235 901
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements					
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	796 392	778 241	602 959	578 816	608 565
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	356 356	338 258	249 925	257 847	273 562

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
INFOCLIP SG	367 500	-166 476	99,84	366 900				2 233 852	6 237	
NEVIS	70 080	-270 473	100,00	750 000				438 764	- 54 488	
FILNET	33 537	-650 309	100,00	50 000				73 340	-75 748	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
INTESYS	58 000	NA	50,00	29 000				NA	NA	
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										